

15 Septembre 2025

ANR : Appel à projets générique AAPG 2026

Plan d'action 2026

Plan d'action 2026

Europe/International :

*« Le Plan d'action 2026 de l'ANR met ainsi un **nouvel accent pour une plus grande articulation avec le programme-cadre de la Commission européenne, « Horizon Europe »**, avec des dispositifs renforçant l'incitation des chercheurs à participer aux appels de ce programme. »*

Partenariat public-privé :

*« Le plan d'actions présente également des actions renforçant ou consolidant les outils assurant une **interaction entre la recherche publique et les entreprises**. Plusieurs instruments y contribuent, de différentes manières, et l'agence entend les ajuster pour qu'ils répondent le mieux possible au contexte économique et à la situation des entreprises, en étant particulièrement attentive aux entreprises innovantes. »*

Plan d'action 2026

En 2025 :

- **7 priorités stratégiques nationales**
 - Intelligence artificielle
 - Sciences humaines et sociales
 - Technologies quantiques
 - Autisme au sein des troubles du neurodéveloppement
 - Recherche translationnelles sur les maladies rares
 - Mathématiques
 - Exploitation scientifique des données générées par les organisations scientifiques internationales (OSI) et des infrastructures de recherche (IR) précédemment nommées très grandes infrastructures de recherche
- **Articulées avec les futurs PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) France 2030**

En 2026 :

- **8 priorités stratégiques nationales**
 - Intelligence artificielle
 - **Sciences humaines et sociales aux interfaces**
 - Technologies quantiques
 - **Troubles du neurodéveloppement**
 - **Preuves de concept thérapeutiques dans les maladies rares**
 - Mathématiques
 - Exploitation des données produites par les IR, IR* et OSI
 - **Santé mentale**
- **Articulées avec les futurs PEPR (programmes et équipements prioritaires de recherche) France 2030**

Appel à projets générique 2026

ANR– L'appel à projets générique 2026 (AAPG)

- **57 axes de recherche = CES** ! Changements sur plusieurs CES : CE09, CE10, CE24, CE25, CE32, CE33, CE43, CE46, CE47, CE52, CE65) !
 - 38 axes au sein de 7 domaines disciplinaires
 - 19 axes de recherche domaines transversaux – enjeux transversaux
- **Jeune chercheur – jeune chercheuse**
 - Docteur ayant soutenu leur thèse après le 01 janvier 2015 (sauf dérogation) et au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche (après le 01 janvier 2020). Le salaire du JCJC n'est pas un coût admissible
 - Le financement d'un JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière.
- **Processus de sélection**
 - Les projets classés en liste complémentaire à l'AAPG25 mais non financés sont invités automatiquement en étape 2 à l'AAPG26, sous réserve d'éligibilité (même coordinateur ou coordinatrice, instrument, titre, consortium). **Ils devront quand même être déposés en étape 1 de l'AAPG 2026 avec la possibilité de préciser la situation.**
 - Un projet déjà déposé mais non sélectionné à l'AAPG25, puis redéposé à l'AAPG26 (même coord, instrument etc..) pourra bénéficier d'un **effet mémoire**, permettant aux membres du comité d'avoir accès au rapport final rédigé par le comité (CES) de l'année antérieure. Le choix de prendre en compte cette effet mémoire revient au coordinateur qui devra sélectionner l'option au moment du dépôt de la pré-proposition. Il est désormais possible de préciser (sur IRIS) les évolutions du projet entre deux éditions.

AAPG 2026 : 57 axes de recherche

- **38 axes de recherche au sein de 7 domaines disciplinaires**

- Sciences de l'environnement (4 axes)
- Sciences de la matière et de l'Ingénierie (7 axes)
- Sciences de la vie (11 axes)
- Sciences humaines et sociales (7 axes)
- Sciences du numérique (6 axes)
- Mathématiques et leurs interactions (1 axe)
- Physique subatomique et sciences de l'Univers et sciences de la terre (2 axes)

- **19 axes de recherche correspondant à des enjeux transversaux , déclinés dans 7 domaines transversaux**

- Science de la durabilité (1 axe)
- Une seule santé « One Health » (3 axes)
- La transition écologique et environnementale (3 axes)
- La transition énergétique (2 axes)
- Les transitions technologiques (4 axes)
- La transformation numérique (3 axes)
- Les transformations des systèmes sociotechniques (3 axes)

A chaque axe de recherche correspond un **CES** (comité d'évaluation scientifique de l'AAPG)

AAPG 2026 : Les instruments de financement

- Jeune chercheuse – jeune chercheur : **JCJC**
- Projet de recherche mono-équipe : **PRME**
- Projet de recherche collaborative : **PRC**
- Projet de recherche collaborative - Entreprise : **PRCE** ! Nouveauté 2026 : **préenregistrement puis sélection en 1 seule phase !**
- Projet de recherche collaborative – International : **PRCI**

A NOTER : S'ils sont redéposés en étape 1 de l'AAPG 2026, les projets classés en liste complémentaires en 2026 mais non financés à l'issue du processus seront invités automatiquement en étape 2 de l'AAPG 2026. Les projets concernés doivent avoir le même coordinateur, même instrument de financement et les mêmes titre, acronyme et consortium.

AAPG26: JCJC

- **Objectifs**

- Favoriser la prise de responsabilité.
- Encourager les approches novatrices et originales.
- Tremplin pour les jeunes chercheurs et chercheuses français.e.s vers l'ERC.

- **Candidat**

- Docteurs ayant soutenu leur thèse après le 01 janvier 2015 (sauf dérogation) **et au maximum 5 ans après la prise de fonction au sein d'un organisme ou établissement de recherche** (après le 1^{er} janvier 2020) (date de soutenance et date de prise de fonction à préciser dans la pré-proposition) .
- Ouvert uniquement aux titulaires, permanents titulaires d'un CDI ou CDD en contrat avec un organisme de recherche couvrant la durée totale du projet. Le salaire du JCJC n'est pas un coût admissible.

- **Financement**

- un seul partenaire bénéficiaire de l'aide.
- **Le financement au titre du JCJC ne peut être obtenu qu'une seule fois au cours de la carrière.**

Nouveauté 2026 : financement « Lump sum », il n'y a plus de relevé justificatif de dépenses à fournir en fin de projet pour clôturer le projet

AAPG 2026 : Projet de recherche mono-équipe PRME

- **Objectifs**

- Soutenir les projets ambitieux et au caractère novateur remarquable.
- Porter par la ou le responsable d'une unité de recherche ou équipe constituée et pérenne (reconnue labellisée/l'équipe doit justifier de sa pérennité sur la durée du projet).
- Forte implication du coordinateur ou coordinatrice, à minima 40% ETPR, soit 20% ETP complet pour MC OU PR.
- A minima 1,5 ETPR complet au total dans le projet.

- **Un coordinateur ou une coordinatrice d'un PRME ne peut pas**

- Déposer un projet comme coordinateur ou coordinatrice à l'AAPG pendant la durée du projet PRME.
- De plus les participants et participantes à un projet PRME ne peuvent pas pendant toute la durée du projet déposer ou participer à un autre PRME.
- Incompatible avec un financement ERC ou FRM obtenu par le coordinateur

- **Financement**

- Un seul partenaire bénéficiaire de l'aide.
- Pas de changement de coordination en cours de projet.

Nouveauté 2026 : financement « Lump sum », il n'y a plus de relevé justificatif de dépenses à fournir en fin de projet pour clôturer le projet

AAPG 2026 : PRC

- **Objectifs**

- Favoriser l'excellence scientifique et le développement de concepts novateurs.
- Mise en commun de compétences pour atteindre les objectifs scientifiques d'un projet de recherche.
- Favoriser l'interdisciplinarité (selon la thématique abordée).

- **Attentes**

- Originalité et excellence.
- Plus-value de la collaboration pour atteindre des objectifs communs.

AAPG 2026 : PRCE

- **Objectifs**

- Nouveaux axes de recherche pour les laboratoires d'organismes ou d'établissements de recherche en lien avec le secteur privé français.
- Favoriser l'innovation au sein des sociétés conduisant des travaux de R&D.

- **Attentes**

- Partenariat public-privé.
- Collaboration effective (la prestation de service n'est pas concernée).
- Partage des compétences.

Nouveauté 2026 : comme pour les PRCI, en étape 1, **les projets PRCE sont concernés uniquement par un enregistrement d'intention de dépôt**. Aucun document scientifique n'est donc attendu à cette étape. Sous réserve d'éligibilité en étape 1, les projets PRCE sont invités automatiquement en étape 2 de l'appel, sans évaluation de leur valeur par les comités d'évaluation scientifique.

AAPG 2026 : PRCI

• Principes

- Accords bilatéraux avec des agences de financement étrangères.
- Chaque agence finance ses équipes nationales.

• Objectifs

- Faciliter les collaborations entre les équipes de différents pays.

• Attentes

- Collaboration équilibrée.
- Implication des coordinateurs scientifiques dans chacun des pays.
- Plus-value scientifique de la collaboration.

• Modalités de soumission

- Enregistrement étape 1 (sauf lead externe).
- Soumission du projet complet en étape 2.

Modalité de collaboration	Pays (agences)	Thèmes de collaboration ⁴⁷
ANR Lead Agency	Brésil (FAPESP) et (FACEPE)	<ul style="list-style-type: none"> • Mathématiques et sciences du numérique • Sciences humaines et sociales • Matériaux • Ingénierie, chimie, physique • Environnement, écosystèmes et ressources biologiques • Biologie santé
	Brésil (CNPq)	• sous réserve
	Canada – Québec (FRQ)	• Sciences humaines et sociales
	Etats-Unis (NSF)	• chimie - suspendue en 2026, reprise à l'étude pour 2027
Hors modalité Lead Agency	Luxembourg (FNR)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et le FNR
	Hong Kong (RGC)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et le RGC à l'exception de l'axe H.17
Agence Etr Lead Agency	Taiwan (NSTC)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et le NSTC à l'exception de l'axe H.17
	Etats-Unis (NSF)	Thèmes sous réserve, en cours de définition : <ul style="list-style-type: none"> • Technologies quantiques • Sciences du numérique, Mathématiques et leurs interactions • Biologie Santé
	Allemagne (DFG)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et la DFG, à l'exception des sciences humaines et sociales ⁴⁸
	Autriche (FWF)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et le FWF
	Suisse (FNS)	Tous les champs disciplinaires financés par l'ANR et le FNS

AAPG 2026 : Eligibilité

- Le coordinateur ou la coordinatrice du projet, l'instrument de financement et le comité d'évaluation définis lors de la soumission de la pré-proposition ou de l'enregistrement pour les PRCI ne peuvent être modifiés au cours du processus de sélection.
- Un chercheur ou une chercheuse ne peut soumettre qu'un seul projet en tant que coordinateur/coordinatrice et ne peut être impliqué.e (comme coordinateur/coordinatrice ou responsable scientifique d'un partenaire d'un projet) dans plus de 3 projets PRC, PRCE, PRCI dans le cadre de l'AAPG 2026 et FRAL SHS 2026.
- Un coordinateur/coordinatrice d'un projet PRC, PRCE, PRCI ou JCJC financé à l'édition 2025 de l'AAPG ne peut déposer en tant que coordinateur/coordinatrice un projet PRC, PRCE, PRCI, PRME ou JCJC à l'édition 2026 de l'AAPG. Il peut néanmoins être responsable scientifique d'un partenaire ou participant d'un projet PRC, PRCE ou PRCI édition 2026.

AAPG 2026 : Eligibilité

- Un coordinateur/coordinatrice d'un JCJC en cours de financement ne peut être coordinateur/coordinatrice d'un projet de l'AAPG ou FRAL SHS pendant la durée de son projet JCJC
- Un chercheur ou une chercheuse ayant obtenu un JCJC les éditions antérieures ne peut être coordinateur ou coordinatrice d'un JCJC 2026

Critères d'évaluation

AAPG 2026 : Critères d'évaluation

- Etape 1:

Tableau 4: Critères d'évaluation des pré-propositions

PRC	PRME	JCJC
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire		
<ul style="list-style-type: none">▪ Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche▪ Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art▪ Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre▪ Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi		
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet⁶⁵		
<ul style="list-style-type: none">▪ Compétence, expertise et implication du coordinateur /de la coordinatrice scientifique		
<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité du consortium et complémentarité des contributions	<ul style="list-style-type: none">▪ Qualité et expertise de l'équipe	<ul style="list-style-type: none">▪ Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur/de la coordinatrice et au développement de son équipe

AAPG 2026: Critères d'évaluation

- Etape 2

Tableau 6: Critères d'évaluation des propositions détaillées selon l'instrument de financement

PRCI	PRCE	PRC	PRME	JCJC
Critère 1 : Qualité et ambition scientifique Critère discriminant : notation A obligatoire				
<ul style="list-style-type: none"> • Clarté des objectifs et des hypothèses de recherche • Ambition scientifique du projet et positionnement par rapport à l'état de l'art • Adéquation et pertinence des méthodes mises en œuvre 				
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation du projet à l'axe scientifique choisi 				
Critère 2 : Organisation et réalisation du projet⁹⁴				
<ul style="list-style-type: none"> • Compétence, expertise et implication du coordinateur scientifique ou de la coordinatrice scientifique 				
<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du consortium et complémentarité des contributions scientifiques de chaque pays 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité du consortium et complémentarité des contributions 	<ul style="list-style-type: none"> • Qualité et expertise de l'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> • Apport du projet à la prise de responsabilité du coordinateur ou de la coordinatrice et au développement de son équipe 	
<ul style="list-style-type: none"> • Adéquation des moyens mis en œuvre et demandés aux objectifs du projet 				
Critère 3 : Impact et retombées du projet				
<ul style="list-style-type: none"> • Impact scientifique et impact potentiel dans les domaines économique, social ou culturel 				
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle ; valeur ajoutée de la coopération européenne ou internationale, apport à la communauté scientifique française 	<ul style="list-style-type: none"> • Action de transfert de technologie et d'innovation vis-à-vis du monde socio-économique ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie de diffusion et de valorisation des résultats ; promotion de la culture scientifique, technique et industrielle 		

AAPG 2026 : Calendrier prévisionnel

Annexe 1 : Calendrier prévisionnel de l'AAPG 2026

Nouveau 2026

Le dépôt d'un projet PRCE ne requiert plus le dépôt d'une pré-proposition scientifique en étape 1 mais uniquement un enregistrement cf. § [A.2.2](#)

ETAPE 1								
Les coordinateurs et coordinatrices déposent une pré-proposition (PRC/ PRME/JCJC) ou enregistrent leur intention de déposer un projet PRCE/PRCI (en modalité « ANR Lead Agency » ou modalité « Hors modalité Lead Agency »)								
2025	Juillet-Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	2026
	Publication du Plan d'Action et du texte de l'AAPG	Publication du Guide de l'AAPG		Vérification de l'éligibilité des pré-propositions et enregistrements			Notification des résultats	
Coordinateur / coordinatrice 		Dépôt d'une pré-proposition PRC/ PRME/JCJC Enregistrement d'un projet PRCE/PRCI						
CES 				Evaluation individuelle par les membres des CES		Réunion plénière des CES		
ETAPE 2								
Les coordinateurs et coordinatrices des pré-propositions sélectionnées à l'issue de l'étape 1 et les coordinateurs et coordinatrices d'un projet PRCE/PRCI enregistré en étape 1 déposent une proposition détaillée								
2026	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet		Décembre
		Vérification de l'éligibilité			Publication Notification des résultats			Contractualisation des projets sélectionnés
Coordinateur / coordinatrice 	Dépôt d'une proposition détaillée PRC/PRCE/PRCI/PRME/JCJC		Droit de réponse aux expertises					
CES 		Evaluation individuelle par les membres des CES		Réunion plénière des CES				
Expertes et experts 		Evaluation individuelle par au moins 2 expertes ou experts externes						

AAPG 2026 : Recommandations

- Choisir le bon instrument et le bon axe (CES).
- Être attentif aux critères d'évaluation.
- Être attentif aux critères d'éligibilité (limites d'implication) : **un chercheur ne peut être impliqué dans plus de 3 propositions déposées dans le cadre de l'AAPG 2026 en tant que coordinateur et/ou responsable scientifique** (dont 1 seule en coordination) **et FRAL_SHS** , dans le cas contraire tous les projets déposés seront considérés inéligibles.
- En cas de demande de financement d'un doctorant 36 mois prévoir une durée scientifique de projet d'au moins 48 mois.

AAPG 2026 : Recommandations

- **Bien définir son budget dès l'étape 1**, il doit être raisonnable et équilibré : les modifications en étape 2 ne pourront varier que de + ou - 7%.
 - Inclure dans le montant de l'aide demandée les **13,5%** de frais d'environnement
 - Inclure les frais de SATT pour les accords de consortium pour les projets PRCE (incluant une ou des entreprises) :
 - 2500€ si le laboratoire NantesU est partenaire
 - 3500€ si le laboratoire NantesU est coordinateur
 - Pour un doctorant 36 mois prévoir 125k€ minimum
 - Pour un post-doctorant (*candidat ayant soutenu sa thèse depuis moins de 3 ans*) prévoir 50k€ pour un contrat de 12 mois
 - Pour un stagiaire M2, prévoir 4410€ pour 6 mois

Dépôt des dossiers de candidature Nantes Université

AAPG 2026 : Dépôt des dossiers de candidature Nantes Université

- Pour les projets, coordination ou partenaire, déposés sous la tutelle **Nantes Université** :
 - Dans le formulaire en ligne, **toujours sélectionner « Nantes Université »**
 - **NANTES UNIVERSITE : N° SIRET = 13002974700016**
 - Le coordinateur ou responsable scientifique de chaque partenaire s'engage sur le fait que sa hiérarchie ait donné son accord à sa démarche de soumission (étape 1 & 2) :
 - Information et accord de votre directeur d'unité
 - Information et accord de la tutelle gestionnaire. Pour ce point informer la DRPI (anr.drpi@univ-nantes.fr), qui valide l'engagement de l'établissement
 - Dans le formulaire en ligne en étape 1 : obligation d'indiquer les adresses mails :
 - De votre directeur d'unité
 - Des référent.e.s chargé.e.s de projets ANR à Nantes Université à contacter à l'adresse générique anr.drpi@univ-nantes.fr :
 - » Herrade Schibler : CAPHI, CDMO, CEISAM, CFV, CRHIA, CR2TI, ESO, GEPEA, LAMO, LMJL, LPG, LPPL, LTeN, MIP, SPHERE, TaRGeT, US2B
 - » Chloé Bolcato : BioCore, CENS, CReAAH, CREN, CRINI, DCS, GeM, **IlCimed**, IETR, IRDP, IREENA, ISOMER, LEMNA, LETG, LLING, LS2N, **RMeS**, Subatech

AAPG 2026 : Dépôt des dossiers de candidature

Nantes Université

- Le Service d'Appui et d'Ingénierie de Projets (SAIP) vous accompagne. Il est **nécessaire de nous informer de votre projet de candidature a minima trois semaines avant la clôture des premières et deuxième phases** : anr.drpi@univ-nantes.fr
- Consultez la page intranet sur les projets ANR : <https://intraperso.univ-nantes.fr/espace-unites-de-recherche/financez-vos-projets/appels-a-projets/agence-nationale-de-la-recherche-anr> (rubrique Espace unités de recherche)
 - La note pratique d'aide au montage ANR
 - L'outil budget (Excel)
- Ressources complémentaires sur le site de l'ANR
 - page de l'AAPG sur le site de l'ANR : <https://anr.fr/fr/detail/call/aapg-appel-a-projets-generique-2026/>
 - fiches pratiques publiées par l'ANR (en cours de mise à jour): <https://anr.fr/fr/rf/> (en bas de page)
 - ses 2 nouveaux règlements financiers applicables à partir des AAP de l'édition 2026: <https://anr.fr/fr/rf/>

12

U